

1766

État des dépenses du greffe

des dépenses faites de la Cour Bourbon
particuliers fins pour six mois
nil pour les autres fins

Pais de justice

17 Oct.			
9 janvier	payé au boucher pour avoir coupé les oreilles de fracture brisée de M. Mape	6	6
	jde de autres bel. des. maître	6	6
26. d'oct.	jde de rencontre bel. des. Vally	6	6
	jde de Pierre bel. du S. morau	6	6
3 fev ^{re}	jde de Gaspard bel. du S. daerex	6	6
3 mars	jde de Pierre bel. des. d'Albion	6	6
17 avril	jde de Chrisme v. quol bel. de la famp.	6	6
	jde de droite bel. des. les areau	6	6
	jde de hecton bel. des. Signalu	6	6
	jde pour avoir coupé le jarret de la jambe de M. de la famp.	10	16
	de Pierre aut. Beautien leval	10	16
	de Louis carol Robert	10	16
6 may	jde pour avoir coupé les oreilles de M. de la famp.	6	6
		95	8
		C° 1037	

Figure 25.1 : Etat des dépenses du greffe du Conseil Supérieur de Bourbon, pour les six premiers mois de 1766. ADR. C° 1037.

**26 : C° 1037. Etat des dépenses du greffe du
Conseil Supérieur de l'île de Bourbon, pour
les six premiers mois de l'année mil sept
cent soixante-six.**

Etat des dépenses du greffe
du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon,
pour les six premiers mois,
mil sept cent soixante-six.

1766	<hr/> Frais de justice.	
9 janvier		
Payé au bourreau pour avoir coupé les oreilles de Christine, esclave du Sr. Massé (sic).....	6 l.	6 s.
Id. de André, esclave du Sr. Maître.....	6	6 .
28. du dit.		
Id. de Rencontre, esclave du Sr. Vally.....	6	6 .
Id. de Pierre, esclave du Sr. Morau	6	6 .
3 février.		
Id. de Gaspard, esclave du Sr. Lacroix.....	6	6 .
3 mars.		
Id. de Pedre, esclave du Sr. Robert.....	6	6 .
17 avril.		
Id. d'Etienne Vignol, esclave de la Compagnie.....	6	6 .
Id. de Rosette, esclave du Sr. Hoareau.....	6	6 .
Id. de Hector, esclave du Sr. Pignolet.....	6	6 .
Id. pour avoir coupé le jarret :		
de La Joie, au Sr. Parisien.....	10	16 .
de Pedre, au Sr. Beaulieu Laval.....	10	16 .
de Louis, au Sr. Robert.....	10	16 .
6 mai. Id. pour avoir coupé les oreilles :		
de Michel, à Antoine Maunier.....	6	6 .
		<hr/> 95 8 .

f° 1 v°

1766	de l'autre part.....	95	8	.
7 mai.				
Payé au bourreau pour avoir coupé les oreilles de Jacques au Sr. Lachambre ²⁷³	6	6	.
.				
De Gaspard, au même.....		6	6	.
De Grégoire, au Sr. Riquebourg.....		6	6	.
De Cupidon, au Sr. Nativel.....		6	6	.
3 juin.				
De Isabelle, à M. Préaudet.....		6	6	.
De Vangalle, au Sr. Léon.....		6	6	.
De Pierre Jacques, au Sr. Germain Calvert.....		6	6	.
De Jouan, au Sr. Morel.....		6	6	.
10 du dit.				
Payé au dit pour avoir coupé le jarret de Pierre, esclave du Sr. Desmarais ²⁷⁴	10	6	.
.				
26 du dit.				
Payé au dit pour avoir coupé les oreilles de Domingue le voleur, esclave de la Compagnie.....		6	6	.
30 du dit.				
Id. de François, esclave du Sr. Courte.....		6	6	.
Id. de Jean, à Julien Gonneau.....		6	6	.

Frais au compte de la
Compagnie.

14 février.				
Payé à Chaumont, la capture de Mathieu, esclave de la Compagnie.....		7	4	.
3 mars.				
Payé à François Pigoret ²⁷⁵ , la capture				

²⁷³ Léonard Bardinon, dit La Chambre, Maître maçon, époux de Marguerite Etève, x : 30/6/1750 à Saint-Pierre. Ricq. p. 81.

²⁷⁴ Charles Isnard dit Desmaretz, natif de Coutances, paroisse Saint-Pierre, soldat, venu vers 1724 par *La Vierge de Grâce* (ADR. C° 722, 1725), économe (1735) des héritiers Desforges du premier lit, ci-devant au service de Dumas (1746), commandeur chez Julien Baret (1744). R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes. 1665-1767.* op. cit. Livre 2, chap. 3 : Commandeurs et économes sous la régie de la Compagnie des Indes, p. 215-330.

²⁷⁵ François Pigoret, dit Lacoudre, natif du Mans, commandeur chez Dejean. Ibidem.

	182 14 .
f° 2 r°.	
1766	Ci contre.....182 14 .
d'Etienne Vignol, esclave de la Compagnie.....	30 .
17 avril.	
Payé à M. Tarby qui a pris le nommé Salamalec, esclave de la Compagnie, dans le troisième cas de l'ordonnance, pour sa capture et lui tenir lieu de noir de récompense qui lui était dû, qui ne tombe point à la charge de la Compagnie, ce noir ayant été par là, exempt d'être pendu.....	330 .
5 mai.	
Payé à Bignot, pour la prise de Charlot, esclave de la Compagnie.....	7 4 .
	549 18 .

Je soussigné, greffier en chef du Conseil, certifie le présent état véritable. A Saint-Denis, ce 30 juin 1766.

Duval.

M. Roudic, Conseiller, Caissier général de la Compagnie, en cette Ile, payera à M. Duval, greffier, la somme de cinq cent quarante-neuf livres dix-huit sols, pour le remboursement des avances par lui faites suivant l'état ci-dessus. De laquelle somme sera tenu compte à mon dit Sr. en rapportant le présent quittancé. A Saint-Denis, ce 30 juin 1766.

Dejean.

Payé le dit jour.

Pour acquit

Duval.

ΩΩΩΩΩΩ